



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlements 619-17 et 622-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, les projets de règlement suivants :

- ☞ **Règlement 619-17** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 suite au redressement des limites territoriales entre les villes de Saint-Raymond, Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*

- ☞ **Règlement 622-17** *Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire suite au redressement des limites territoriales entre les villes de Saint-Raymond, Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 10 avril 2017**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur les projets de règlement 619-17, et 622-17 ainsi que les conséquences de leur adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance des projets de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 14 mars 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA